

## En Occitanie, le travail saisonnier et ses écueils

En Occitanie, les travailleurs saisonniers forment le gros des troupes des emplois touristiques l'été. Même si, en 2020, leur recrutement a reculé. Dans un secteur caractérisé par de grandes amplitudes horaires, ils sont parfois victimes d'abus.



Photo illustration AFP

En 2020, année « au creux de la vague » sur le plan touristique, le Comité régional du tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL) a dénombré 200 000 postes de saisonniers en Occitanie.

Dans l'incertitude d'une date de réouverture précise, Céline Lopez, propriétaire du camping Le Rochelongue, 143 places au Cap d'Agde, n'a commencé à embaucher son personnel saisonnier qu'au compte-gouttes. Sur les 21 personnes dont elle a besoin cet été, « j'ai déjà recruté des techniciens, du personnel pour la réception, le ménage. Mais pour la cuisine, les surveillants de baignade pour la piscine, j'attends ». Propriétaire du camping Aloha, 430 emplacements, à Sérignan, Jacky Lautier emploie chaque année une centaine de saisonniers, sur des contrats de cinq à six mois. Dès l'automne dernier, il a commencé à recruter. Comme il en a en effet témoigné dans La Dépêche : « C'est très difficile de trouver du monde à l'instant T. On part donc du principe que ça va se dérouler normalement et qu'on aura recours au chômage partiel si besoin. » *À l'Observatoire du CRTL, il est encore trop tôt pour avoir des chiffres sur les recrutements saisonniers pour la saison à venir. En 2020, par contre, le CRT a dénombré « 200 000 postes. À cause de la pandémie de Covid-19, chaque entreprise a recruté en moyenne 3,6 personnes en moins par rapport à 2019, dernière année de référence ».*

### Les « patrons voyous » en embuscade

Toujours l'an dernier, l'Insee a évalué à 36 % le poids de l'emploi saisonnier dans les entreprises à activités à 100 % touristiques en Occitanie (43,9 % dans le Gard, 43,4 % dans l'Aude, 42,5 % dans les P-O et 42 % dans l'Hérault). Secrétaire général de l'Union départementale CGT du Gard, Bruno Rivier reconnaît : « La forte baisse de touristes étrangers en 2020 fait qu'il y a eu moins d'embauches. » Il

embraye : « Dans ce contexte, on a pu constater que certains patrons ont essayé de compenser leur manque de chiffre d'affaires sur le dos des saisonniers. » Parmi les abus : « C'est allé jusqu'à des patrons qui refusaient de payer le 1er mois de salaire car soi-disant, le salarié « n'avait pas été assez efficace »... Ou bien le non-paiement des heures supplémentaires, le non-respect des heures de travail ni de repos. Ce sont des secteurs à forte amplitude horaire, dans les restaurants, les bars et comme les saisonniers sont des personnels fragiles, c'est difficile de s'opposer à son patron... », expose le cégétiste. Or, la norme rappelle-t-il, est en France de 35 heures de travail hebdomadaire et « au-delà, les heures supplémentaires doivent être rémunérées ». Comme, en plus, « il y a de moins en moins de contrôles de l'Inspection du travail, ça laisse les coudées franches à ces patrons-voyous ». Bruno Rivier poursuit : « Comme tant d'autres, ce service public a perdu un grand nombre de personnel, à cause des économies faites sur la fonction publique. Et c'est aussi une volonté de l'État de ne pas trop contrôler les entreprises. »

Chaque été, la CGT occupe le terrain des lieux touristiques, sur le littoral, dans l'arrière-pays gardois. Elle distribue des tracts aux saisonniers et des livrets sur leurs droits. Elle va aussi au-devant des patrons. « Il y a les bienveillants, qui essaient de faire les choses bien. Les coquins, qui nous assurent qu'ils remettront le livret aux saisonniers mais qui ne le font pas. Et ceux qui se mettent en colère et nous chassent... Ils s'avèrent souvent être des patrons maltraitants », campe Bruno Rivier.

Quant au profil du saisonnier, si les jeunes dominent, surtout dans les jobs pénibles comme dans les bars ou les restos, les jeunes retraités sont aussi dans la place. « Il y a beaucoup de jeunes retraités qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts. C'est un effet des réformes des retraites. Elles entraînent une forme de pauvreté qui les pousse à prendre des boulots saisonniers. Le phénomène s'aggrave depuis quatre à cinq ans. »

Bruno Rivier souligne la précarité de ces employés : « Les saisonniers n'ont pas pu travailler cet hiver. De plus, la réforme de l'assurance-chômage va les impacter. Comme les saisons sont de plus en plus courtes, ils risquent de ne pas pouvoir faire leurs heures pour bénéficier du chômage. Je rappelle qu'on n'est pas saisonnier par choix, mais parce qu'on n'a pas pu obtenir un contrat à durée indéterminée. »